Nations Unies S/2017/654

Conseil de sécurité

Distr. générale
1er août 2017

Original : français

Lettre datée du 28 juillet 2017, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République démocratique du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon Gouvernement, j'ai l'honneur de venir vous exprimer la désapprobation du Gouvernement de la République démocratique du Congo face à la déclaration vexatoire et contre-propagandiste faite au Conseil de sécurité, au cours du débat du 19 juillet 2017 organisé sous la présidence éclairée de votre pays, sur la « Paix et sécurité en Afrique : renforcement des capacités de l'Afrique en matière de paix et de sécurité », par Mme Nikki Haley, Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies.

En effet, la susnommée s'est autorisée au cours dudit débat à mettre en cause la candidature de la République démocratique du Congo au Conseil des droits de l'homme en déclarant ce qui suit :

> « Lorsque les membres du Groupe des États d'Afrique proposent la candidature d'un pays tel que la République démocratique du Congo au Conseil des droits de l'homme, cela non seulement affaiblit cet organe, mais aggrave un conflit qui cause d'immenses souffrances sur le continent. Le Conseil des droits de l'homme se trouve à un tournant. Il peut devenir un atout pour les hommes, les femmes et les enfants qui souffrent en Afrique actuellement, mais il ne peut jouer ce rôle que si ses membres sont des pays déterminés à promouvoir et à défendre les droits fondamentaux universels. Cela suppose que les États africains présentent des candidats crédibles avec des bilans solides en matière de droits de l'homme. Proposer la candidature de la République démocratique du Congo représente un échec inexcusable de ce processus. »

La République démocratique du Congo juge inacceptables ces propos tenus dans le but de nuire à son image et d'entamer sa crédibilité auprès des autres États membres de la famille des Nations Unies, ce qui dénote, de la part de la Représentante permanente précitée, d'un manque d'égards et de mépris aussi bien à l'endroit de mon pays qu'à celui de l'ensemble des États africains envers lesquels Mme Haley tient non seulement à s'ériger en donneur de leçons, mais également à régenter les décisions en mettant en cause l'endossement de la candidature de la République démocratique du Congo par les chefs d'État et de gouvernement africains.

Merci de recycler

Aussi mon Gouvernement tient-il à préciser à son intention ce qui suit :

- La République démocratique du Congo est un État souverain, faisant partie de l'Organisation des Nations Unies et qui, en tant que tel, est en droit de jouir de toutes les prérogatives reconnues à tous les États Membres de cette Organisation;
- À ce titre et conformément au respect du principe de l'égalité des États consacré par la Charte des Nations Unies, la République démocratique du Congo a le droit à la fois de prétendre et de siéger au sein des différents organes de l'Organisation des Nations Unies;
- M^{me} Haley et son pays sont libres, lors du scrutin qui sera organisé à cet effet, de soutenir les pays de leur choix, en exprimant leur suffrage conformément à leur conscience, sans chercher à interférer sur la décision d'autres États Membres vis-à-vis de mon pays.

Par ailleurs, mon Gouvernement tient également à souligner que les droits de l'homme restent une quête permanente, un idéal vers lequel tous les États au monde aspirent. À cet égard, aucun État au monde, en ce compris les pays faisant partie des vieilles démocraties, ne peut prétendre avoir atteint la perfection dans ce domaine. Dans ce contexte, la République démocratique du Congo, qui traverse depuis deux décennies une situation difficile, marquée par des conflits sanglants successifs, est consciente des épreuves qui jalonnent sa route et qu'elle s'emploie à surmonter pour asseoir sa jeune démocratie et l'état de droit. Elle y travaille et croit fermement qu'elle y parviendra avec le temps et avec le concours bienveillant de partenaires respectueux et compréhensifs. Dans cet état d'esprit, elle estime que son accession au Conseil des droits de l'homme pourra être un apport positif susceptible de lui permettre de poursuivre son engagement dans la promotion et la protection des droits de l'homme aux côtés d'autres États du monde, prêts à la soutenir, pour aller de l'avant.

Enfin, mon Gouvernement juge important de rappeler sa grande contribution à la promotion de l'état de droit et de la justice au niveau international par sa participation active aux principaux instruments juridiques du système des Nations Unies. La République démocratique du Congo compte, en effet, parmi les 67 États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui ont eu le courage de faire une déclaration d'acceptation de la compétence obligatoire de la Cour internationale de Justice en vertu du paragraphe 2 de l'Article 36 du Statut de la Cour, sur un total de 193 membres que compte cette organisation universelle. Plus qu'aucun autre pays au monde, la République démocratique du Congo constitue, depuis près de deux décennies, l'un des principaux plaideurs devant la Cour internationale de Justice, dont elle a enrichi l'agenda avec plusieurs affaires. La République démocratique du Congo demeure également le premier État partie à avoir développé une coopération significative avec la Cour pénale internationale et à avoir, à maintes reprises, exécuté correctement les demandes d'arrestation émanant de cette institution concernant ses ressortissants. Le rôle de pionnier joué par la République démocratique du Congo devant cette Cour mérite, sans fausse modestie, des éloges.

Eu égard à ce qui précède, mon Gouvernement prie le Conseil de sécurité de :

1. Condamner les propos discourtois et inamicaux tenus par la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique à l'endroit de la République démocratique du Congo, propos qui sont de nature à ne pas promouvoir les bonnes relations entre les États;

2. Inviter la Représentante permanente précitée à mettre un terme à la campagne entreprise par elle contre la République démocratique du Congo et à lui présenter ses excuses.

Mon Gouvernement convie le Conseil de sécurité à donner une suite à la présente et le prie de bien vouloir la faire circuler comme document du Conseil.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Ignace **Gata Mavita**